



Caces (conduite engins de chantier)

Par **Jim951**, le **06/04/2010** à **15:09**

Bonjour,

Je cherche à savoir si un ouvrier polonais détaché en France sur un chantier de 1 mois, possédant une autorisation de conduite d'une nacelle de levage en Pologne, peut utiliser un engin équivalent en France.

L'inspection du travail refuse de me répondre par téléphone : ils me disent qu'il faut obligatoirement que je me déplace pour poser la question or le bureau en question est à 250 km de mon domicile...

Quelqu'un aurait-il une piste pour moi ?

Par **chris_Idv**, le **12/04/2010** à **15:15**

Bonjour,

Je vous suggère dans ce cas de vous adresser à un bureau de l'inspection du travail plus proche de votre domicile...

Cordialement,